5104/11

Annexe 1.1.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - (●) (1) Pouvoir organisateur : EPFC ..... (2)
   - ( ) (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : EPFC 6 ..... (2)
   adresse complète : CP 220 - Bd du Triomphe ..... (2)
   n° de matricule : 1050 Bruxelles ..... (2)
   n° de téléphone : Matricule 2.340.008 ..... (2)

   Date et signature ~~du chef d'établissement de la C.F.~~ ou du représentant ~~du P.O. subventionné~~ : (1) (2)

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :

   - ( ) (1) Communauté française
   - ( ) (1) Provincial et communal
   - ( ) (1) Libre - confessionnel
   - (●) (1) - non confessionnel

. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 033102 U 21 R1

Français orienté niveau 4 ..... (2)

. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

. Classement de l'unité de formation :
   - (●) (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
     degré : ~~inférieur~~ (1) supérieur (1)
   - ( ) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : ..... (2)
   - ( ) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

0. Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
2) A compléter
3) A compléter par le Secrétaire permanent
4) Réservé à l'administration

Annexe 1.2.

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 03 31C2 U 21 R1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
français orienté - niveau 4	C.G.	A	40
2. Part d'autonomie			
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Conforme au dossier initial.

Le 29/02/96

J. LISON
INSPECTRICE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 05 MARS 1996

Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

ANNEXE

Date : / /

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle,sociale,culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises,des administrations,de l'enseignement et,d'une manière générale,des milieux socio-économiques et culturels;
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

.Les finalités de l'U.F. FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 4. ne se différencient pas de celles de l'U.F. FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 3. reprises ci-dessous.

L'U.F.vise à rendre les élèves capables de maîtriser des savoirs et des savoir-faire en rapport avec l'utilisation de la langue maternelle telle qu'elle est requise dans les différentes activités de leur vie professionnelle ainsi que dans toute autre relation.
Le cours devra comporter un aspect éducatif et un aspect orienté.
Pour ce faire,les objectifs particuliers seront poursuivis :
- faire acquérir,consolider et enrichir les connaissances grammaticales nécessaires à la compréhension et à l'expression;
- amener à orthographier sans faute et en respectant les règles de ponctuation;
- accroître les capacités de compréhension et d'expression propres à la langue orale;
- accroître les possibilités de compréhension et d'expression par l'utilisation du plus grand nombre possible de mots et d'expressions,aussi bien de la langue commune que de la langue à caractère professionnel.

.L'U.F. apportera le complément indispensable pour permettre à l'étudiant de présenter le profil professionnel exigé par un employeur potentiel

ANNEXE 2

Date : / /

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES.

Pour être admissible dans l'U.F.,l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des connaissances,savoir-faire et savoir-être acquis à la fin de l'unité de formation FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 3.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra correspondra au niveau attendu à la fin de la formation FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 3.

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F.,le candidat porteur :

de l'attestation de réussite de l'U.F. FRANCAIS ORIENTE.NIVEAU 3, classée dans l'enseignement secondaire de transition du degré supérieur

ou

de l'attestation de réussite de la formation courte de régime 2 correspondante de même intitulé.

Date : / /

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

Date : / /

PROGRAMME DES COURS.

En grammaire,
l'approche grammaticale visera à rendre les élèves capables de mieux s'exprimer.
Elle se fera essentiellement à partir des travaux d'élèves.

En orthographe,
les capacités acquises seront vérifiées par des contrôles.
Les remédiations seront,autant que possible,individualisées.

En vocabulaire,
l'enrichissement ne sera pas systématique,mais se fera à partir d'exercices d'expression orale ou écrite et dans le cadre de l'études des textes.

En expression :

a.L'expression écrite visera essentiellement la formation professionnelle.

b.L'expression orale veillera,par de brefs débats et exposés,à faire valoir et à améliorer les capacités de transmission d'un message de chaque élève. Ces exercices prolongeront ainsi la formation reçue au niveau 3,portant notamment sur :
- la capacité d'exprimer un jugement,une opinion avec le maximum de clarté;
- la capacité de construire et de structurer une argumentation;
- la présentation,après préparation,d'un exposé;
- etc..

En étude de textes,la littérature générale,l'information,l'activité économique,la vie culturelle et les préoccupations traduites sous de multiples formes viseront à rendre l'élève capable de maîtriser les procédés de l'analyse, de la critique,du commentaire et de la synthèse.
Les textes retenus seront écrits dans une langue de qualité.

ANNEXE 5

: / /

Date

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages,l'évaluation sera formative.Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement.Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent,le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

ANNEXE

Date : / /

PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.